

MESURE TP.A1	ELECTRIFICATION DES TERMINUS DU RESEAU TP URBAIN	
Catégorie de mesure : Bus / infrastructures des TP Sous-catégorie : Systèmes alternatifs à propulsion électrique	Priorité : A	
Territoire(s) concerné(s) : Bulle / Riaz / Vuadens / Morlon	Coûts : CHF <i>d'ici juin 2021</i> .-	
DESCRIPTION		
<p>Electification des 8 terminus du réseau urbain. Une étude est en cours afin de déterminer le système utilisé, les aménagements nécessaires, les coûts d'investissement et d'exploitation des lignes, le délai de mise en œuvre possible, etc. Ainsi, ces informations seront mises à jour d'ici à l'été 2021, une fois les résultats de l'étude connus.</p> <p>Lien avec d'autres mesures :</p> <p>Mesure(s) du PA1 en relation : -</p> <p>Mesure(s) du PA3 en relation : -</p> <p>Mesure(s) du PA4 corrélée(s) / liée(s) : TP.A2.3</p> <p>Impact sur l'environnement : Pas de conflit.</p>		

OPPORTUNITE ET UTILITE

Opportunité

Besoin d'action :

- > Améliorer et compléter le réseau TP urbain pour desservir les futurs quartiers à haute densité

Utilité

- > *Transports* : amélioration potentielle des coûts d'exploitation à long terme et amélioration de l'attractivité du réseau par une image rationnelle et durable
- > *Urbanisation* : -
- > *Sécurité* : -
- > *Environnement* : diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores grâce à la technologie électrique et gain d'attractivité pour le report modal en faveur d'une technologie durable

REALISATION

État actuel de la planification : 1 - étude préliminaire

Étapes ultérieures :

- > Remise de l'avant-projet : 2022-2026
- > Début des travaux : 2024-2027
- > Mise en service : 2024-2029

Responsabilité et acteurs impliqués : Mobul, TPF

Clé de répartition du financement : Mobul

Etat « prêt à être réalisé et financé » : 1



Exemple de station de recharge rapide de Furrer+Frey, Scania (© photo : www.scania.com), 2020

<p>PAQUET TP.A2</p>	<p>PAQUET DE MESURES BENEFICIANT DE CONTRIBUTIONS FEDERALES FORFAITAIRES, CATEGORIE VALORISATION D'ARRETS DE BUS</p>	
<p>Coûts : CHF <i>sommes des mesures partielles (d'ici juin 2021).</i>-</p>	<p>Priorité : A</p>	
<p style="text-align: right;">DESCRIPTION</p>		
<p>Ce paquet participe au développement général du réseau TP urbain tel que présenté dans sa stratégie sectorielle. Sa densification requiert d'adapter certains tronçons routiers et d'aménager de nouveaux arrêts. Afin de favoriser le report modal et d'encourager l'utilisation du réseau TP, il s'agit de valoriser le système en général par un traitement qualitatif des arrêts et d'améliorer leur accessibilité et leur commodité. Les mesures partielles 1 et 2 concernent des aménagements routiers nécessaires au passage des bus urbains, les 3 et 4 portent sur l'aménagement des arrêts de bus et les 5 et 6 améliorent l'accessibilité MD aux arrêts.</p>		

MESURES PARTIELLES			
N°	Désignation	Coût	Description
		<i>[mios CHF]</i>	
TP.A2.1	Adaptation de la rue Pierre-Alex à la circulation du réseau TP urbain	<i>juin21</i>	<p>Aménagement adapté au passage des bus urbains sur l'axe rue de Vuippens / rue Pierre-Alex :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Interventions ponctuelles pour garantir l'avancement des bus (élargissement pour croisement, suppression stationnement, interventions paysagères) ; > Réaménagement de l'intersection entre les deux rues (à la hauteur de la coop actuelle) en faveur des MD et adaptée aux bus seulement (trafic TIM interdit).
TP.A2.2	Adaptation de la route du Lac à la circulation du bus urbain entre l'arrêt "Morlon, Eglise" et la presqu'île	<i>juin21</i>	Aménagements ponctuels nécessaires au passage du bus urbain de la ligne 2 entre le village et la presqu'île ; élargissements ponctuels de la chaussée, aménagement de places d'évitement et de la place de rebroussement en fin de ligne.
TP.A2.3	Aménagement définitif (chaussée et quais) des arrêts du réseau TP urbain	<i>juin21</i>	<p>Cette mesure consiste en l'aménagement constructif définitif des arrêts et terminus du réseau urbain à l'horizon PA4. Les équipements, tels que la signalétique aux usagers, les abribus ou encore les supports à vélo sont compris dans la mesure TP.A2.4. Cela permettra d'améliorer qualitativement l'accessibilité MD aux arrêts et d'y apporter une qualité paysagère élevée. Au total, cela concerne 14 arrêts répartis sur les axes suivants : Planchy nord - Les Combes (4 arrêts) / Pâla - Planchy sud (3 arrêts) / Bouleyres (3 arrêts) / Terraillet (3 arrêts) / Morlon lac (1 arrêt). Les arrêts de bus intermédiaires sont de préférence sur chaussée et mutualisés. Les terminus sont aménagés en-dehors de la chaussée de manière à être fonctionnels, commodes d'usage et bien intégrés dans le milieu urbain environnant.</p> <p>Cette mesure sera naturellement coordonnée avec la mesure TP.A1 concernant l'électrification du réseau.</p>
TP.A2.4	Harmonisation et valorisation des arrêts du réseau TP urbain	<i>juin21</i>	Harmonisation de l'aménagement des arrêts urbains par la pose d'abribus de 6 m, l'installation de supports à vélos (~ 5 supports) et un traitement paysager de qualité visant à leur donner une identité, favoriser la qualité de séjour et optimiser leur commodité.
TP.A2.5	Liaison d'accessibilité MD à la gare "La Tour Village" à l'est des voies ferrées depuis la rue Joli-Site	<i>juin21</i>	La vocation première de cette liaison est d'améliorer l'accessibilité MD à la gare de la Tour-de-Trême. Cette mesure consiste à créer un cheminement en site propre de 3 m de large le long des voies ferrées entre la rue Joli-Site et l'arrêt ferroviaire "La Tour Village". Ce cheminement complète également le maillage du réseau MD et améliore la perméabilité entre les quartiers.
TP.A2.6	Cheminements MD d'accessibilité à l'arrêt TP "St-Joseph" (ligne 2) entre les rues Dom Hermann et les Agges	<i>juin21</i>	Aménagement d'une perméabilité piétonne entre les rues Dom Hermann et les Agges et vers les villas Chassot-de Figueredo afin d'améliorer l'accessibilité au réseau TP urbain pour les habitants du quartier qui ne bénéficient pas d'une desserte satisfaisante. Les cheminements, larges de 2 m, se connectent à la passerelle au-dessus de la Trême réalisée dans le cadre du PA1 (mesure 19e - amélioration prioritaire des liaisons MD entre les communes et Bulle : Les Granges - rue de Vevey).